

Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 23 janvier 2019 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h15, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Louise Robert
Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand

Citoyen :

Monsieur Paul Grondin

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2019-01-025 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-01-026 Demande d'abolir la Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec

Considérant que la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et il est résolu :

Que la municipalité de Lac-Sainte-Marie invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre d'abolir la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction.

Que l'insatisfaction de la population a été considérée et notée par le conseil municipal.

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, au ministre de la famille et responsable de l'Outaouais, aux députés de Gatineau et du Pontiac, à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et à toutes ses municipalités.

Le président demande le vote

Pour : Monsieur le maire Gary Lachapelle, Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et Madame la conseillère Françoise Lafrenière.

Contre : Madame la conseillère Denise Soucy, Monsieur le conseiller Richard Léveillé, Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen, Madame la conseillère Louise Robert.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2019-01-027 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h20.

Gary Lachapelle,
Maire

Yvon Blanchard,
Secrétaire-trésorier